

## IX<sup>e</sup> colloque annuel

Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) du Sénégal

**DAKAR – SENEGAL – du 16 au 18 novembre 2015**

### Les processus de gestion de la dépense publique

#### **Modalités financières**

##### 1- Les modalités de prise en charge et de réservation du séjour

L'AIST effectuera la réservation pour la totalité du séjour de tous les participants, sur la base des dates indiquées dans le bulletin d'inscription en ligne (coordonnées détaillées du plan de vol ou dates de séjour si elles diffèrent des dates de voyage).

**Attention appelée : merci de compléter soigneusement le formulaire, en particulier si vos dates de séjour à l'hôtel diffèrent de vos dates de voyage.**

Toute modification des dates de séjour ou toute annulation devra immédiatement et impérativement être communiquée à l'AIST. **A défaut, l'hôtel facturera des pénalités d'annulation au participant.**

**Rappel : seul le chef de délégation de chaque pays membres de l'AIST à jour du paiement de ses cotisations, bénéficie de la prise en charge de ses frais d'hébergement et de restauration<sup>1</sup> du dimanche 15 (soir) au mercredi 18 novembre 2015 (repas de midi inclus).**

Les autres délégués (et les chefs de délégation des pays non à jour du paiement de leurs cotisations) devront régler eux-mêmes leurs frais d'hébergement et de restauration.

En outre, il appartient à chaque participant de prendre ses dispositions pour le financement de son séjour à l'hôtel « **KING FAHD PALACE** » de Dakar, en dehors de la période prise en charge.

##### **Hôtel « KING FAHD PALACE »**

Pointe des Almadies

B.P. 8181 Dakar Yoff

Sénégal

☎ : + 221.33.869.69.39 - 📠 : + 221.33.869.69.79

[Site internet](#)

##### 2- Le tarif AIST

Le tarif suivant sera appliqué aux participants du dimanche 15 novembre (check-in) au mercredi 18 novembre (check-out) :

- **72 155 francs CFA** la nuitée en chambre simple (taxes et petit-déjeuner inclus), soit environ 110 € au cours du 12/08/2015.

Ce tarif résulte de la négociation et d'une prise en charge partielle par la DGCPT du Sénégal. En effet, la nuitée est facturée à 111 000 francs CFA par l'établissement hôtelier.

Les participants qui se verraient contraints de séjourner une nuitée supplémentaire en dehors des dates du séminaire, en raison de la desserte aérienne de Dakar (**et non pour convenance personnelle**), pourront bénéficier d'une prise en charge partielle du tarif ci-dessus par la DGCPT du Sénégal. Cette prise en charge sera appliquée sur **une nuitée uniquement (avant ou après le Colloque)** et pour un montant de 38 845 francs CFA (72 155 francs CFA restant à la charge du participant).

En outre, tout délégué d'un pays qui ne serait pas à jour du paiement de ses cotisations, se verra appliquer le tarif de **111 000 francs CFA** sur la totalité de son séjour. Ce tarif sera également appliqué à tous les accompagnants. La prise en charge partielle du tarif par la DGCPT du Sénégal ne sera pas applicable

---

<sup>1</sup> à l'exception du dîner du lundi 16 novembre (soirée libre)